

RAPPORT LOCAL

MARTINIQUE



Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap



Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la Fonction publique



MARTINIQUE

- ▶ Le mot de la DTH
- ▶ Ça s'est passé en Martinique
- ▶ Chiffres-clés
- ▶ Annexes

LE MOT DE LA DTH



Nadine Montbrun
directrice territoriale
au handicap du FIPHFP

Quelles sont les spécificités de votre région et comment les adressez-vous ?

Cette année 2023 a été marquée en Martinique par la volonté d'agir ensemble et de continuer à faire croître des actions pour aller encore plus loin dans la mise en place de politiques RH plus inclusives.

Au travers d'une pyramide des âges plus élevée que la moyenne nationale des perspectives de mobilité réduite, les employeurs en 2023 continuent à relever le défi de contribuer à l'inclusion et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

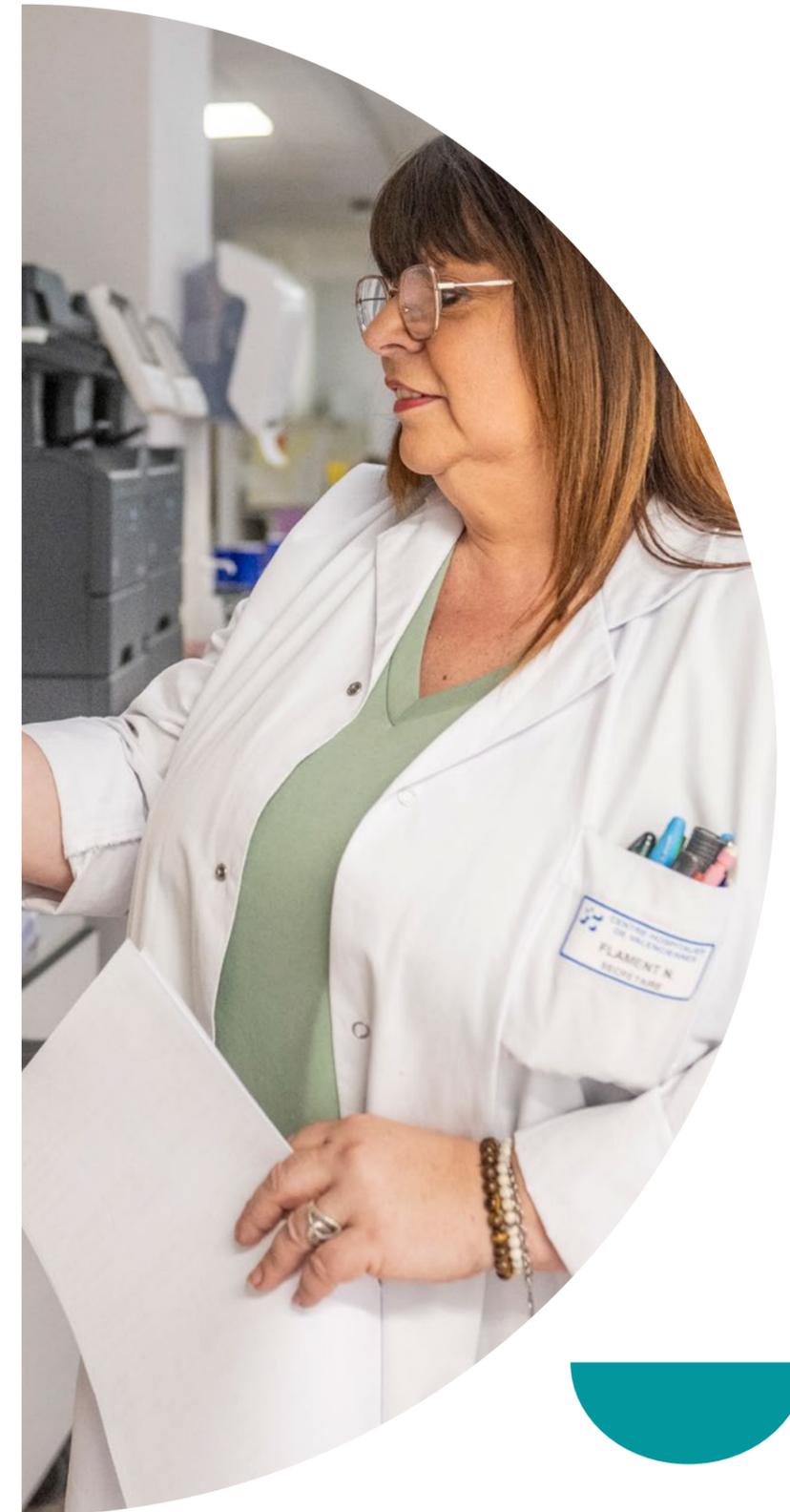
Quelles attentes avez-vous ressenties de la part des employeurs publics cette année ?

Ainsi, les actions du Handipacte, rencontrent toujours un franc succès et les thèmes proposés aussi bien par le FIPHFP que par les employeurs démontrent notre engagement du « Agir et Contribuer Ensemble ».

Les actions croissantes des employeurs au sein de leurs établissements pour sensibiliser au handicap, le recours à l'apprentissage qui pour plusieurs d'entre eux représente une véritable opportunité de recruter des personnes en situation de handicap. L'offre d'interventions du FIPHFP, les outils et ressources développés par l'intermédiaire du Handipacte ont répondu fortement à leurs attendus.

Quels sont les événements et projets qui vous ont le plus marqué dans le cadre de l'action du FIPHFP cette année ?

Enfin, pour la première fois, une remise des Trophées des entreprises inclusives a eu lieu en novembre 2023 dans le cadre de la Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées, et 5 lauréats (dont 2 employeurs de la Fonction publique) ont été récompensés pour leur engagement en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap : bravo à eux!!



ÇA S'EST PASSÉ EN MARTINIQUE



UN WEBINAIRE CONSACRÉ À LA PLATEFORME DE PRÊT DE MATÉRIELS ET À LA NOUVELLE ÉTUDE ERGONOMIQUE

« Comment accélérer l'aménagement de vos postes de travail avec la plateforme de prêt de matériels ? ».
« Comment utiliser la nouvelle étude ergonomique pour trouver les solutions de compensation de vos situations les plus complexes ? ». Tels ont été les points abordés par le FIPHFP, mardi 4 avril 2023, avec plus de 70 employeurs et partenaires, en présence de Nadine Montbrun, directrice territoriale handicap du FIPHFP en Antilles-Guyane.

La nouvelle étude ergonomique : une solution pour trouver des solutions de compensations aux situations complexes

Sandra Sablon, du cabinet Ingido Ergonomie a présenté la nouvelle étude ergonomique telle qu'elle est mise en œuvre en Guadeloupe. Cette prestation « étude ergonomique », mise à disposition des employeurs publics par le FIPHFP, vise le traitement des situations les plus complexes. La complexité est appréciée au regard de la situation de la personne et de son environnement de travail. L'étude ergonomique appréhende le poste de travail et les différentes situations rencontrées par l'agent au cours de sa journée de travail : lors de ses déplacements, lors des réunions, lors des repas, pour les actes de la vie quotidienne... Elle prend en compte les différents besoins de la personnes (ex : limitations physiques et troubles cognitifs liés au traitement médical). Cette prestation est conduite en impliquant les parties prenantes (encadrant, médecin du travail, référent handicap et l'agent). La réalisation de l'étude peut nécessiter jusqu'à 6 mois. À l'issue, les l'employeurs disposent des différentes solutions concrètes, adaptées et chiffrées à mettre en œuvre.

MARTINIQUE, GUADELOUPE ET GUYANE : LES CAP EMPLOI RENCONTRENT UNE QUARANTAINE D'EMPLOYEURS PUBLICS AFIN DE TROUVER DES RÉPONSES CONCRÈTES À LEURS BESOINS.

Le FIPHFP a organisé simultanément trois rencontres regroupant une quarantaine d'employeurs publics avec les Cap Emploi de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane en présence de Nadine Montbrun, Directrice

Zoom sur la plateforme de prêt de matériels

Monsieur Moreze et Madame Mauricrace d'Epatech (Martinique) ont présenté le fonctionnement de la plateforme de **prêt de matériels** mise à disposition des employeurs publics par le FIPHFP. La zone Antilles-Guyane est pourvue d'une plateforme de prêt. Le déploiement sur l'ensemble du territoire des plateformes de prêt de matériels national devrait s'étaler jusqu'à fin 2024.

Cette plateforme permet aux employeurs :

- ▶ De confirmer ou d'affiner le choix d'un matériel de compensation du handicap avant d'en faire l'acquisition grâce à un « show-room » permettant à l'agent d'essayer le matériel.
- ▶ D'apporter une solution de compensation du handicap à l'agent très rapidement (une semaine en attendant la livraison du matériel commandé par l'employeur (la durée du prêt est de 3 mois).).
- ▶ De former l'agent à l'utilisation du matériel. Attention, un siège ergonomique mal réglé ne sera pas efficace !

Patrice Petit, référent handicap de la Préfecture de Martinique a pu confirmer l'intérêt pour un employeur public de faire appel à ce service permettant aux employeurs publics la mise en œuvre de solutions de compensation qualitative avec réactivité.

Territoriale Handicap du FIPHFP pour les Antilles et la Guyane.

L'objectif de ces rencontres était de créer un temps d'échange et de réflexion collectif à partir des besoins

des employeurs publics en matière de maintien dans l'emploi et de recrutement de personnes en situation de handicap, afin de trouver des solutions concrètes à chaque besoin.

Cap Emploi, le partenaire de proximité du maintien dans l'emploi

En tant qu'acteur central de l'offre de services du FIPHFP, Cap Emploi accompagne les agents et les employeurs publics tout au long du parcours de maintien dans l'emploi de l'agent. Cela comprend l'analyse de la situation, la recherche de solutions de compensation, l'appui à la mise en œuvre des solutions, l'accompagnement du changement d'affectation ou du reclassement, etc. Cap Emploi travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs impliqués dans le parcours de maintien de l'agent et peut mobiliser des experts handicap si nécessaire. En matière de santé au travail, un traitement précoce permet de stabiliser les situations avec des interventions plus simples que lors d'un traitement tardif. Cap Emploi peut être sollicité dès les premiers signes d'alerte tels que l'absentéisme ou les difficultés à réaliser les missions confiées. Cap Emploi peut intervenir pendant l'arrêt de travail, et l'agent n'a pas besoin d'être bénéficiaire de l'obligation d'emploi pour bénéficier des services de Cap Emploi. Pour les employeurs de la fonction publique territoriale, Cap Emploi travaille en synergie avec le CDG (Centre de gestion de la fonction publique territoriale) qui accompagne ces employeurs sur les questions et qui est souvent responsable du service de santé au travail.

RENCONTRE ANNUELLE DU FIPHFP EN MARTINIQUE

Le jeudi 12 octobre 2023, le FIPHFP a tenu sa rencontre annuelle à l'Université des Antilles, à Schoelcher. Cet événement a rassemblé près de 50 référents handicap et partenaires, tous réunis autour de Nadine Montbrun, directrice territoriale handicap du FIPHFP pour la région Antilles-Guyane.

Créer un environnement de travail accessible grâce aux interventions précoces

Lors de cette journée, le réseau des référents handicap et les partenaires du FIPHFP de Martinique ont axé leurs discussions sur l'importance d'une intervention précoce en matière de situations de maintien. Partant de l'observation qu'une prise en charge rapide est souvent plus efficace et réduit sensiblement les impacts tant pour l'agent que pour sa structure, les participants ont œuvré à l'identification

Cap Emploi, le coordonnateur du sourcing de personnes en situation de handicap

Depuis la mise en place des Teams Handicap avec Pôle Emploi, Cap Emploi a accès à l'ensemble des demandeurs d'emploi de son département. En s'adressant à Cap Emploi, un employeur peut donc diffuser son offre à l'ensemble des candidats potentiels et bénéficier d'un appui spécialisé pour intégrer le nouveau collaborateur. Plusieurs employeurs ont présenté leurs projets de recrutement d'apprentis en situation de handicap dès cette année. Pour les employeurs souhaitant se lancer dans le recrutement d'apprentis l'année prochaine, il leur a été proposé de participer au Duoday afin de rencontrer quelques candidats au cours d'une journée. À l'issue de cette journée, une PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) pourra être mise en place pour confirmer la pertinence de chaque recrutement.

Ces rencontres ont été riches en échanges, et de nombreux rendez-vous ont été pris à la fin de la réunion afin de poursuivre le travail engagé avec chaque employeur.

des signaux d'alerte et à la mise en place de procédures efficaces pour répondre aux situations identifiées en amont.

Parmi les conclusions majeures de ces travaux, on note la nécessité de :

- ▶ **Sensibiliser le personnel au handicap au travail** : Le FIPHFP met à la disposition des employeurs publics de multiples outils pour faciliter la sensibilisation. Accessibles depuis l'espace ressources des employeurs publics du FIPHFP, ces outils incluent notamment "LA VALISE" et "LA BOITE À OUTILS - SENSIBILISATION AU HANDICAP". Chacun d'eux propose des supports variés, tels que des mailings, plaquettes, affiches, tutoriels, quizz, etc. La prochaine Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH 2023) offre une occasion idéale pour lancer des campagnes de sensibilisation.

► **Former les managers** : Les managers, de par leur position, sont idéalement placés pour détecter les premiers signaux d'alerte. Par le biais d'entretiens adaptés avec les agents, comme la méthode PICTO, ils peuvent identifier les éventuels problèmes et orienter vers les interlocuteurs appropriés.

► **Mettre en place un dispositif de traitement des situations** : Une instance pluridisciplinaire est essentielle pour évaluer et suivre chaque situation. Elle devrait se réunir mensuellement afin d'assurer une prise en charge rapide et efficace.

La politique en faveur des personnes handicapées, bien que cruciale, est souvent insuffisamment dotée. Les politiques de prévention et celles dédiées au handicap visent à préserver la santé des agents tout en limitant les répercussions sur les établissements. Ces deux approches, complémentaires, bénéficient d'un intérêt commun des

employeurs et des agents, favorisant ainsi le dialogue et la recherche de consensus. Un taux d'absentéisme élevé peut indiquer le besoin d'intensifier ces politiques.

Partage d'expériences et témoignages

En 2022, l'expérimentation intitulée «Accompagner la mise en œuvre de la PPR dans la Fonction publique» a été menée conjointement par la PFRH Antilles-Guyane, l'Académie de Martinique, le Centre de Gestion de Martinique, et le Centre Hospitalier Maurice Despinoy. Ce projet, très proche du plan d'action évoqué ci-dessus, a permis d'identifier 12 agents en long arrêt de travail. Grâce à un accompagnement sur mesure, ces agents ont pu entamer un processus de réintégration professionnelle. Cap Emploi a soutenu 8 d'entre eux, et la majorité a déjà trouvé des missions adaptées ou a été reclassée.



LES TROPHÉES DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS INCLUSIVES DE MARTINIQUE

Lundi 20 novembre 2023, à l'occasion de la SEEPH 2023, s'est déroulée la remise des prix de la 1ère édition des Trophées des entreprises et administrations inclusives en Martinique. Cinq lauréats ont ainsi été récompensés pour leur engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Trophées des entreprises et administrations inclusives, de quoi parle-t-on ?

Ce concours organisé par le FIPHFP, la DEEETS, l'Agefiph et le Medef veut mettre en valeur les compétences des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et récompenser les professionnels engagés sur cette thématique. Cette année, cinq lauréats ont été sélectionnés dans cinq catégories différentes, et récompensés devant plus de 150 invités.

Les lauréats de 2023 des trophées

- Catégorie **ESAT et entreprise adaptée** : l'entreprise Zen à domicile
- Catégorie **Embauche en alternance** : le Centre hospitalier Maurice Despinoy
- Catégorie **Embauche d'un salarié en situation de handicap** : Socomex (Leclerc La Galléria)
- Catégorie **Maintien dans l'emploi** : Ville du Robert
- **Coup de cœur du jury** : les Editions du Sucrier

Photo : Dominique ALLANET – Délégué régional Agefiph Antilles-Guyane, Isabelle PAUL-PARVENU – DEETS Martinique, Nadine MONTBRUN – Directrice Territoriale Handicap du FIPHFP Antilles-Guyane



CHIFFRES CLÉS

Source : Recueil statistique et base DOETH 2023 - Situation au 31/12/2022 (hors employeurs nationaux)
Employeurs assujettis avec ou sans contribution - hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire

6,79 %
TAUX D'EMPLOI DIRECT

4,31 %
dans la fonction
publique D'ÉTAT

7,67 %
dans la fonction
publique
HOSPITALIÈRE

6,42 %
dans la fonction
publique
TERRITORIALE

1 603
bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2023

18
dans la fonction
publique D'ÉTAT

590
dans la fonction
publique
HOSPITALIÈRE

995
dans la fonction
publique
TERRITORIALE

530
RECRUTEMENTS

140
MAINTIENS

6
dans la fonction
publique D'ÉTAT

1
dans la fonction
publique D'ÉTAT

160
dans la fonction
publique
HOSPITALIÈRE

41
dans la fonction
publique
HOSPITALIÈRE

364
dans la fonction
publique
TERRITORIALE

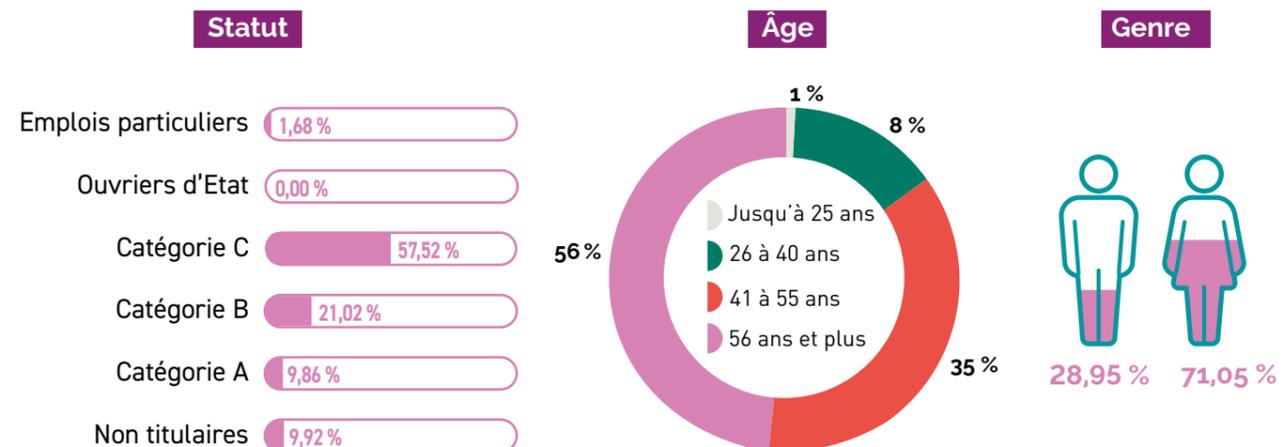
98
dans la fonction
publique
TERRITORIALE

382 562 €
D'INTERVENTIONS
DIRECTES FINANCÉES
EN 2023

337 781 €
financés au travers
des conventions
employeurs

44 781 €
financés via la
plateforme
des aides

LES BOE EN 2023



DÉTAIL DES EFFECTIFS

	Effectifs				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
MARTINIQUE	418	7 696	15 494	23 608	18	590	995	1 603	4,31%	7,67%	6,42%	6,79%

LES CONTRIBUTIONS ÉMISES EN 2023

362 613.80 €
DE CONTRIBUTIONS
ÉMISES, DONT :

14 355 €
VERSÉS EN 2023
EN FAVEUR DE
L'APPRENTISSAGE
DANS LE CADRE DES
AIDES PLATEFORME

14 355 €

Déclarations
287 337.80 €

19 372.50 €
dans la fonction
publique D'ÉTAT

84 353.40 €
dans la fonction
publique
HOSPITALIÈRE

183 611.90 €
dans la fonction
publique
TERRITORIALE

Contributions forfaitaires
75 276.00 €

48 708.00 €
dans la fonction
publique
HOSPITALIÈRE

26 568.00 €
dans la fonction
publique
TERRITORIALE

ANNEXES

LE COMITÉ LOCAL

FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Le Préfet de région
ou son représentant (Président)

Titulaires

Jérôme Viguié
Isabelle Paul-Parvenu
Patrice Petit

Suppléants

Adolphe Hongois
Agnès Africa
Lydie Joachin-Arnaud

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Titulaires

Wiltor Harnais
Justin Pamphile
Françoise Petit

Suppléants

Christian Palin
Jenny Dulys-Petit
Nadia Accus-Adaine

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Titulaires

Agnès Froux
Sonia Edouard

Suppléants

Juliette Napol
Raymond Dupuy

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

Titulaires

Christophe Thegat
Eric Bellemare
En cours de désignation (CGT)
Miguel Hieu
Yolande Labeille
Miguel Birba
En cours de désignation (CFTC)
Patrick Nabor
en cours de désignation (FA-FP)

Suppléants

Serge Baclet
Patrick Vincent
En cours de désignation (CGT)
Dominique Joachim
Marc Adaine
Thierry-Charles Baucelin
En cours de désignation (CFTC)
Raphaël Thimon
en cours de désignation (FA-FP)

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPEANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Titulaires

Cynthia Moreze
Sandra Ursulet
Marguerite-Marie Jolet
Nelly Petit
David Ursule

Suppléants

Idriss Sourou
Raymond Pujar
Julie Chalono
France-Lyne Fanon
En cours de désignation

PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Arlette Pujar
Patrick Rene-Corail
Denise Desormeaux

GLOSSAIRE

Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CD : Conseil départemental

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller en mobilité carrière

CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse

CNFPT : Centre national de la Fonction publique territoriale

CNSA : Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie

COG : Convention d'objectifs et de gestion

CPF : Compte personnel de formation

CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

CRP : Centre de réadaptation professionnelle

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFP : Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

DGCL : Direction générale des collectivités locales

DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche

DGOS : Direction générale de l'offre de soins

DGSIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional

Retrouvez plus d'informations sur
www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33
e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

